

Projet d'antenne relais Orange : Consultation du Dossier d'Information Mairie (DIM)

L'opérateur Orange projette la création d'une antenne relais située sur le toit de l'hôtel de ville, 1 avenue de la division Leclerc.

Conformément à la réglementation et avant toute intervention, un Dossier d'Information Mairie (DIM) a été déposé. Ce document a pour objectif de garantir la transparence du projet et de mettre à la disposition du public toutes les informations relatives à la nature des travaux et à leurs éventuels impacts.



Comment consulter le dossier ? Le DIM est mis à la disposition du public du 21 octobre au 21 novembre 2026 inclus.

Vous pouvez le consulter de deux manières :

- **En ligne** : en téléchargeant le document au format PDF directement au bas de cette page.

- **Sur place** : à la Mairie, au service Urbanisme, aux jours et heures d'ouverture.

Comment formuler vos observations ? Durant toute cette période de consultation, chacun a la possibilité de formuler ses remarques et observations :

- **Par courriel** : à l'adresse urbanisme@aubergenville.fr en précisant en objet "Observations DIM - Orange"
- **Par courrier postal** : Mairie d'Aubergenville Service Urbanisme - Observations DIM - 1 Avenue de la Division Leclerc, 78410 Aubergenville.

(Article L. 34-9-1 du Code des postes et des communications électroniques, modifié par la loi n°2015-136 du 9 février 2015 dite "Loi Abeille")

Documents

[DIM ORANGE](#)